

**OBJET PROJET DE CREATION DE CRECHE**  
**AU 130 RUE JULES AUBER A SAINT-DENIS SUR TERRAIN AM 250**

**VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**  
**A L'ASSOCIATION BABYLAND**

---

**SAINT-DENIS POUR TOUS ET PAR TOUS**

La Commune de Saint-Denis dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance a validé lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2012 la mise à disposition par voie de bail emphytéotique au profit de l'Association BABYLAND du terrain AM 250 pour la réalisation d'un projet de création de crèche de quarante places.

En effet, la Commune est propriétaire du bien immobilier bâti situé au 130 rue Jules Auber. Cette bâtisse créole a hébergé durant plusieurs années la crèche privée Marmail Home. Suite à des difficultés financières, l'association qui portait cette crèche à l'époque a été mise en liquidation et a dû cesser toute activité.

Compte tenu des contraintes réglementaires (le bâtiment étant concerné par des contraintes architecturales imposées par l'Architecte des Bâtiments de France) et financières (liées aux réformes des aides de la Caisse d'Allocations Familiales qui, par ailleurs, imposait la poursuite de l'activité de crèche), il a été difficile d'envisager une autre affectation et de trouver un repreneur.

Au regard des engagements pris par la collectivité en matière d'accueil de jeunes enfants, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, l'Association BABYLAND a été approchée pour la mise en œuvre d'un projet de crèche avec non seulement reprise de l'activité mais surtout réhabilitation du bâtiment.

Cette association a donc façonné un projet d'investissement pour une démolition-reconstruction du bâtiment et le fonctionnement d'une crèche de quarante places.

Le plan de financement prévisionnel pour le projet de démolition-reconstruction est le suivant.

	<b>Montants</b>	<b>Taux</b>
CAF	1 296 630,40 €	70 %
Commune de Saint-Denis	370 465,85 €	20 %
Association BABYLAND	185 232,92 €	10 %
<b>Totaux</b>	<b>1 852 329,25 €</b>	<b>100 %</b>

## Rapport n° 12/6-32

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- de valider le plan de financement prévisionnel du projet de création de crèche ;
- d'attribuer une subvention d'investissement à l'Association BABYLAND ;
- de m'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20121117-12632-A-DE  
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
20/11/2012



Gilbert ANNETTE

**OBJET PROJET DE CREATION DE CRECHE  
AU 130 RUE JULES AUBER A SAINT-DENIS SUR TERRAIN AM 250**

**VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT  
A L'ASSOCIATION BABYLAND**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/6-32 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ANDAMAYE Marie-Annick, 15ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1** Adopte le plan de financement du projet de démolition-reconstruction du bâtiment implanté sur le terrain AM 250 au 130 rue Jules Auber à Saint-Denis.


	<b>Montants</b>	<b>Taux</b>
CAF	1 296 630,40 €	70 %
Commune de Saint-Denis	370 465,85 €	20 %
Association BABYLAND	185 232,92 €	10 %
<b>Totaux</b>	<b>1 852 329,25 €</b>	<b>100 %</b>

**ARTICLE 2** Attribue à l'Association BABYLAND une subvention d'investissement à hauteur de 370 465,85 € correspondant à la participation de la Ville au projet.

**ARTICLE 3** Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20121117-12632-B-DE  
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
20/11/2012

  
Gilbert ANNETTE